

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2^{ème} Etage Immeuble XL
Adresse : 01 BP 4132 Abidjan
Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
ANB : COTE D'IVOIRE
Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-BENIN**
Symbole : BOAB
Siège social : Avenue Jean-Paul II Cotonou BENIN
Téléphone : (229) 21 31 32 28
Télécopie : (229) 21 31 46 58
Email : information@boabenin.com / www.boabenin.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 08/12/2000	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 2ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 12	Date du dernier renouvellement : 07/12/2024
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112105		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 31/12/2024	AU 30/06/2024	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	235 969	174 280	61 689	35.40
Valeur en espèces (F CFA)	869 545 765	1 176 390 000	-306 844 235	-26.08

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/01/2025

Signature et cachet

BOA CAPITAL SECURITIES
C.C. 0324470 M - R.C. CI-ABJ-2013-B-20778
01 BP 4854 ABIDJAN 01
Tél: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 68
Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF